

Titre : Gérer une association loi de 1901

Rôle, pouvoir, responsabilité et assurance

Formation en présentiel

POUR QUI ?

Dirigeants et bénévoles d'une association.

PRÉREQUIS

Dirigeant d'association ou en devenir.

EFFECTIF

De 6 à 15 personnes

Le CROS Île-de-France se réserve le droit d'annuler la session si le nombre de participants est insuffisant.

€ Prix 200 €* TTC – 120 €** TTC

📅 Date : Jeudi 19 septembre / Mardi 8 octobre

🕒 9h -17h

📍 Présentiel : 1, rue des Carrières 94250 Gentilly

* Ce prix s'adresse uniquement aux salariés ne bénéficiant pas de prise en charge

GRATUIT Ligues et comités franciliens

OBJECTIFS

1. Connaître les différents aspects de l'organisation et du fonctionnement de l'association, leur réglementation, leur pratique et leur environnement.
2. Développer la loi de 1901 de l'association sur le plan de la réglementation postérieure, le rôle, le pouvoir, les responsabilités et les assurances de l'association et de ses dirigeants.

INTERVENANT

Nom Prénom : Jean-Loup LEPLAT

Président de la Commission Juridique du CROS Île-de-France.
Président de la Commission Formation du District des Yvelines de Football. Ex-Commissaire de la Direction nationale du contrôle de gestion (D.N.C.G.) de la Fédération Française de Football.

PROGRAMME

- Historique de la loi de 1901.

La loi de 1901.

Le code du sport.

Les autres normes obligatoires.

Les organes statutaires de l'association :
l'assemblée générale, le conseil d'administration,
le bureau, le président, le secrétaire, le trésorier,
les commissions, ...

- Qui sont les dirigeants ?

- Qui exerce le pouvoir dans l'association ?

- Quelles sont les fonctions exercées dans les organes statutaires ?

- Les bénévoles.

- Les salariés.

- La Convention Collective Nationale du Sport et la législation sociale.

- Les ressources de l'association.

- Les responsabilités et les assurances de l'association et de ses dirigeants.

METHODES PEDAGOGIQUES ET EVALUATION

Diaporama, échanges d'expériences, mise en pratique. Évaluation : auto-évaluation

Pour toute information : HELOU Zeina – formations@crosif.fr

[Accès au CROS Île-de-France](#)

Clôture des inscriptions 7 jours avant le début de la formation.

Je m'inscris

** Pour les salariés : prise en charge par un OPCO possible.
Plus d'info : www.crosif.fr/prise-en-charge-par-un-opco/

Le CROS Île-de-France est un organisme de formation enregistré à la DIRECCTE sous le numéro : 11940857994